L'HAD ASDR

HOSPITALISATION À DOMICILE POUR LES ADULTES

L'HAD, c'est l'hôpital qui vient chez vous.

Cela permet d'avoir des soins hospitaliers complets, tout en restant dans votre maison, en EHPAD ou dans un autre lieu de vie.



À quoi sert l'HAD ?

L'HAD permet :
- d'avoir des soins complexes et coordonnés à domicile ;
- d'éviter une hospitalisation classique quand ce n'est pas nécessaire ;
- de raccourcir un séjour à l'hôpital ;
- de rester dans un environnement familier ;
- d'avoir un suivi 24h/24 et 7j/7, avec une astreinte médicale et pharmaceutique.

Les soins en HAD sont de qualité hospitalière, certifiés par la Haute Autorité de Santé (HAS).

Pour qui ?

L'HAD est accessible à toute personne, quel que soit son âge, souffrant d'une maladie grave, aiguë ou chronique. Elle s'applique aussi bien aux patients résidant à domicile, en EHPAD, ou dans tout autre établissement social ou médico-social.

Quelles garanties ?

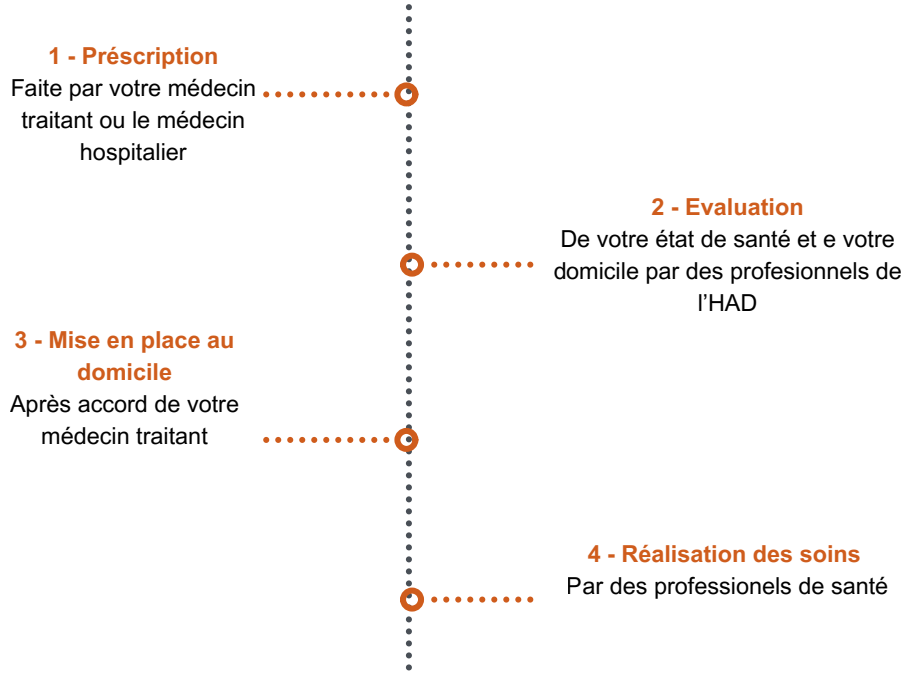
- Continuité des soins 24h/24, 7j/7
- 100 % des soins sont pris en charge par l'Assurance Maladie avec :
- les soins des professionnels libéraux (sauf médecins traitants),
- les médicaments,
- le matériel médical,
- les analyses,
- les transports nécessaires prescrits par le médecin praticien d'HAD.
- Respect de la Charte du patient hospitalisé
- Qualité et sécurité des soins certifiées par la Haute Autorité de Santé

Quels types de soins peuvent être faits en HAD ?

L'ASDR propose plusieurs types de prises en charge comme :
- Soins palliatifs ;
- Pansements complexes ;
- Nutrition entérale ou parentérale ;
- Assistance respiratoire ;
- Traitements intraveineux ;
- Surveillance après chimiothérapie ou radiothérapie ;
- Nursing lourd ;
- Rééducation orthopédique ou neurologique ;
- Sortie précoce de chirurgie.

Comment entre-t-on en HAD ?

Délai d'admission : 24 à 72 h



Qui s'occupe de vous ?

L'HAD ASDR met en place une équipe pluridisciplinaire, qui travaille avec vos soignants habituels :

- le médecin coordinateur ;
- votre médecin traitant ;
- les infirmiers de coordination et de suivi ;
- les infirmiers libéraux ;
- le pharmacien et l'équipe de pharmacie ;
- le psychologue ;
- le travailleur social ;
- le diététicien ;
- le rééducateur (kiné, ergo…) ;
- d'autres professionnels si besoin.

Une astreinte médicale et pharmaceutique est disponible 24h/24 et 7j/7.

A RETENIR

- L'HAD = des soins hospitaliers, mais chez vous.
- Des équipes disponibles 24h/24 et 7j/7.
- 100 % pris en charge.
- Une prise en charge sécurisée, coordonnée et personnalisée.